



Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 25 octobre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins
et des membres de la Commission de Concertation
de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne: Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Chaussée de Louvain, 1139.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Il est dommage que des travaux nécessitant deux dérogations au RRU (hauteur et profondeur) aient été réalisés sans permis d'urbanisme, surtout qu'elles entraînent un enfermement du voisin de gauche, imbriqué entre deux extensions. Le fait que le voisin ne s'est jamais plaint, n'est pas la preuve que les travaux réalisés n'occasionnent pas de gêne.

Malheureusement, les travaux ont été effectués il y a plusieurs dizaines d'années et ils nous semblent difficilement dissociables de la maison actuelle.

Néanmoins, le projet consiste, en plus d'une régularisation importante, en l'agrandissement d'une lucarne située en façade avant et en la création d'une lucarne à l'arrière du bâtiment.

Si l'agrandissement de la lucarne avant ne pose que peu de problèmes au vu de la largeur de la voirie et des nombreuses lucarnes présentes dans le voisinage immédiat, la réalisation d'une lucarne à l'arrière est plus problématique.

En effet, le demandeur dispose déjà d'une profondeur supplémentaire au rez-de-jardin ainsi que de deux terrasses au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage. L'ajout d'une lucarne, en plus de dénaturer les terrasses en bois sculpté, viendra encore augmenter l'effet « mirador » envers les jardins voisins. De plus, elle entraînera un précédent pour le voisinage.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,
Coordinateur.